

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX | Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la *Liberté*, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

AVIS.

Le bureau d'abonnement au journal *LA LIBERTÉ*, et le dépôt de numéros pour la vente, établis précédemment chez M. MERA, rue Lafont, ont été transférés, à partir du 30 mai, chez M. GUILBERT, libraire, rue Puits-Gaillot, 3.

Lyon , 3 juin.

Les plagiaires.

Nous avons parlé des Vandales de la révolution ; elle a aussi des plagiaires non moins ignorants, mais peut-être plus ridicules. Les premiers veulent détruire tous les vestiges du despote royal, sans respect pour la sainteté de l'art qui sait revêtir de l'inviolabilité du beau les monstruosités humaines, et en cela ils forcent simplement la logique républicaine jusqu'à la barbarie ; s'ils violentent l'histoire, ce n'est pas pour la faire renaitre, mais pour l'anéantir ; c'est toujours en vue d'un monde nouveau qu'ils sapent jusque dans la pierre l'épouse du passé. Les autres (et ce sont peut-être les mêmes) s'imaginent faire acte de progrès, en réhabilitant parmi nous la légion sinistre qui, il y a cinquante ans, voulut inaugurer le règne de la démocratie en l'environnant des pompes de la mort. Les individualités actuelles leur semblent mesquines, parce qu'elles sont pures ou dominées malgré elles par l'ascendant des mœurs tournées à l'humanité et au pardon ; ils ne peuvent rien voir sur un fond lumineux ; l'histoire ne leur apparaît qu'en se détachant sur un drap mortuaire. Pour eux la République c'est le trainement du sabre sous les voûtes des prisons ; la chute monotone et lourde du couteau triangulaire ; la place publique diaprée de larges taches de sang ; la solitude dans la rue, ou l'expansion brutale d'une foule éperviée qui a brisé les écluses de la misère ; c'est le naufrage du droit, c'est la chute de la gloire, la proscription de l'intelligence. Dans ces ames vides de tout amour, imprégnées de ce qu'il y a de plus ignoble dans l'égoïsme, rien ne trouve d'écho que le bruit de ce qui s'écroule ou le gémissement de ce qui meurt.

Impuissants à se créer une renommée par leur vertu, à se répandre par le dévouement, à se détacher de la foule par leur capacité, il faut qu'ils aillent greffer leur réputation d'un jour sur le génie sanguinaire de ceux qui ne comptent dans l'histoire que par le nombre de leurs victimes et de leurs forfaits. Leurs bras trop faibles pour remuer l'histoire présente ne sont propres qu'à exhumer l'immortalité du crime, et à jeter sur nos sillons vivants la poussière infecte d'un passé maudit. La vie circule trop à leur gré dans toutes les poitrines ; la liberté exerce trop de séductions dans les rangs même des oppresseurs de la veille ; le soleil nouveau a trop de rayons ; la République a trop de bruits et de fêtes. Ces trophées de fleurs, promenés au bout des baïonnettes, accusant, pour ainsi dire, la complicité de Dieu et de la nature dans les

œuvres humaines, flattent moins leurs regards que des têtes ruiselantes et crispées plantées au bout des piques ! Ils sentent cependant que les hêcatombes humaines ne sont plus de notre temps, que la société se soulèverait comme un seul homme pour les enterrer vivants sous les planches vermouluées des échafauds. Et alors ils s'abritent lâchement dans l'enceinte inviolable de l'histoire.

Si la métémpsyose terroriste ne peut rendre à notre drame pacifique des acteurs de la force de Marat, l'érudition des orateurs de carrefours peut bien inscrire leurs noms sur les murailles de nos rues comme l'immortelle devise de la République à naître. Et l'on trouve, dans la seconde ville de France, un aréopage capable de se dévouer à cette réaction odieuse et d'élever à la dignité de bienfaiteurs des hommes, des génies infidèles à leurs idées jusqu'à en prostituer la propagation aux mains des scélérats qui n'apportent dans le monde d'autre mission que celle d'effrayer et d'anéantir la liberté.

Est-ce une menace ou une apothéose ?

Si c'est une menace, pâles émissaires de la peur, vous avez manqué votre but. Nous sommes grandi de cinquante ans de progrès; fortifiés par les trabisons successives de la royauté, nous sommes puissants de toutes les idées écloses d'une science politique longtemps mûrie. Nous avons eu le temps de voir défiler devant nous toute l'histoire du pays et de deviner l'éénigme proposé depuis des siècles par le sphinx des révolutions. Nous savons où la démocratie puise sa force et son immortalité, et que tous ses désastres proviennent des faux pas qu'elle a faits contre le billot fatal. 93 est bien mort à nos yeux ; laissez-le dormir dans sa tombe scellée par les malédictions des hommes ! Si nous savons conserver aux acteurs de cette époque leurs proportions d'orateurs et d'hommes d'état, nous savons aussi décliner, pour la République nouvelle, toute solidarité dans leur œuvre de mort. Ils passent comme une vengeance, pendant que leurs idées sont ressuscitées comme un ciment. Ils ne furent pas martyrs, mais après avoir précipité la France dans la voie de l'immolation, désarmés et vaincus par le silence qui se faisait autour d'eux, ils s'achevinèrent à la suite de l'immense convoi de toutes nos gloires, vers cet échafaud où la liberté périt dans une orgie de sang. Ne rouvrez pas cette tombe ; il en sortirait pour vous plus de vengeance que de renommée. Fossoyeurs effrayés, vous seriez les premiers à fuir devant cette armée de fantômes ! Faites au moins que le supplice serve de pardon aux tyrans, et n'arborez pas, comme un drapeau de l'avenir, le linceul qui enveloppe les bourreaux et les victimes.

Est-ce une apothéose ? Mais où vivez-vous donc ? Etes-vous si loin dans le passé, pour que votre oreille demeure inaccessible au retentissement de l'histoire du jour ? Le sang a coulé sous le plus beau ciel du monde ; la mer italienne, faite pour bercer les rêves des poètes, a été maculée par la main des sicaires d'un despote opiniâtre.

Ecrivez-vous aussi sur nos murailles le nom de Ferdinand de Bourbon, roi de Naples ? Lui aussi il massacra ; lui aussi, de son balcon royal, savoure le spectacle d'un peuple qui se déchire le sein pour enfanter sa liberté ; lui aussi ne voit pas s'inscrire, en caractères mystérieux, sa sentence de mort sur les murs labourés par les balles ; lui aussi veut implanter son despotisme expirant dans le tombeau où s'entassent, avec les combattants, les enfants et les femmes étouffés sous l'avalanche de ses fétides lazzaroni ? N'est-il pas digne de donner son nom à une rue, puisqu'il laisse après lui de profondes désolations ? Sondez donc la sainte fraternité des rois du jour et des tribuns du passé, pygmées noyés dans un rêve affreux ; car votre œuvre est aussi fragile que celle des rois. Vous pourrez ressusciter quelques hontes de notre histoire et nous faire courber le front sous l'écrêteau commémoratif des mauvais jours de la révolution ; mais vous ne nous empêcherez pas de fonder la république telle que nous la voulons, sur la mémoire des grands dévouements, sur les principes de l'humanité et sur les ruines de barbarie dont vous n'êtes que les représentants attardés ! D***

Depuis plus de huit jours on savait que M. Portalis regardait les présomptions qui s'élevaient contre M. Louis Blanc comme assez graves pour motiver une demande en autorisation de le poursuivre. Deux fois, dit-on, M. Portalis avait voulu se présenter devant l'Assemblée nationale, et deux fois il en avait été formellement empêché par de hautes influences. Enfin, hier, la demande a été faite et elle a produit la plus vive sensation dans le sein de l'Assemblée.

Nous trouvons que la majorité des représentants se laisse trop emporter à un sentiment d'hostilité pour M. Louis Blanc : on ne peut pas lui pardonner d'avoir été le premier auteur du malheureux système d'organisation du travail qui a fait naître des difficultés si graves.

M. Louis Blanc est accusé d'avoir trempé dans la conspiration du 15 mai et d'avoir excité des individus, qui violaient l'enceinte de l'Assemblée, au lieu de faire tous ses efforts pour repousser l'envahissement de la foule. Ces faits dont il est accusé se sont passés en présence de la plupart des membres de l'Assemblée qui sont, par conséquent, parfaitement à même de juger s'il y a lieu d'accorder l'autorisation de poursuites ; mais quelle que soit la décision de la majorité, l'Assemblée ne devrait pas oublier qu'il s'agit d'un accusé, et qu'elle se doit à elle-même de conserver toute la dignité qui convient à un pareil rôle. Au reste, d'après les débats qui ont lieu dans les bureaux, il est douteux que l'autorisation de poursuites soit accordée. Les 18 commissaires nommés sont MM. Leblond, Dubruel, Auguste Avon, Woirhaye, Freslon, Bac, Nogué, Donesnel, Abbateuci, Emile Langlais, Bonjean, Jules Favre, Roger, Favreau, Porion, Renouard, Denjoy et Jonin. Parmi ces membres, nous savons que MM. Freslon, Th. Bac, Bonjean et Jules Favre se sont déclarés, dans les dé-

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 3 Juin 1848.

VOYAGE EN ICARIE.

Suite. — Voir les variétés des 17, 18, 20, 22, 24, 28 et 30 mai, et les feuilletons des 1^{er} et 3 juin.

FÊTES ANNIVERSAIRES DES 13 ET 14 JUIN.

En vérité, Monsieur Cabet, je ne vous croyais pas si sanguinaire.

Puis, permettez-moi de relever une petite invraisemblance.

— Vous savez, dit le comte, qu'un charbonnier occupe une cave sous le palais de la reine.

Et en effet, tous les assistants le savent, puisqu'aucun ne fait d'observation.

— Mais moi, Monsieur Cabet, je ne le savais pas, je l'ignorai complètement, j'étais même à mille lieues de m'en douter.

Comment ! Monsieur Cabet, cette belle Cloramide avait eu l'imprudence de laisser un charbonnier occuper une cave sous son propre palais ? Allons donc ! ce n'est pas probable ; vous figurez-vous un charbonnier ayant sa cave sous les Tuilleries ! Mais le palais de belle Cloramide n'avait donc pas de caves ? car s'il y avait eu des caves, la cave du charbonnier eût été heureusement la cave du palais ; à moins qu'il n'y ait à Icaria deux ou trois étages de caves, comme il y a deux ou trois étages d'écuries.

— Que voulez-vous ? répondra M. Cabet, il en est ainsi.

Le charbonnier avait une cave sous ce palais de la reine, c'est un fait qui vous est inconnu, peut-être, mais qui est connu de tout Icaria, puisqu'on a joué la pièce à Icaria, et que personne n'en a fait l'observation.

— Oui, Monsieur Cabet, mais vous avouez en même temps qu'on ne la joue qu'une fois tous les dix ans.

— C'est vrai !

— Comment voulez-vous qu'on ne joue une si belle pièce qu'une fois tous les dix ans, s'il n'y avait pas un motif à cette décennialité, qui fait que, selon toute probabilité, l'auteur n'a pu la voir jouer que trois ou quatre fois dans sa vie ? La cave, M. Cabet, la cave ! On a trouvé l'invraisemblance un peu forte, et comme, sous tous les autres rapports, la pièce était excellente, et surtout écrite d'une façon remarquable, on l'a conservée au répertoire. Il est vrai qu'on la joue comme au Théâtre-Français on jouait les pièces de ce pauvre M. Delieu ; mais enfin on la joue, et c'est une consolation pour son auteur.

Ceci admis qu'il y a une cave sous le palais de la reine, et que cette cave appartient à un charbonnier, continuons.

Le comte se déguisera en charbonnier, prendra la cave du charbonnier qui l'occupe, y sera conduire vingt barils de poudre, les y couchera sous des fagots, et lui-même mettra le feu à une mèche qui lui laissera le temps de fuir avant l'explosion.

Les autres doivent tout préparer pour la restauration du prétendant. Ils sortent à cet effet.

SCÈNE III.

(C'est le cabinet du due, à demi éclairé par une lampe.)

Il vient de congédier les conspirateurs (le due ou le cabi-

net), permettez, Monsieur Cabet, il y a amphibologie ; grammaticalement parlant, c'est le cabinet qui vient de congédier les conspirateurs.

Mais comme vous ajoutez :

Il va se rendre au palais où l'attend Lindox, pour apprendre ce qui s'est passé, il est évident que c'est le due que vous avez voulu dire.

A moins, cependant, que le cabinet du due ne soit monté sur des roulettes et n'aille présenter en personne ses hommages au palais de Lindox ; il y a des choses si étranges à Icaria, qu'un cabinet roulant n'étonnerait personne.

Mais il aurait beau rouler, qu'il ne pourrait congédier les conspirateurs, à moins que ce ne fut par un roulement, ce qui n'est pas probable. Passons donc par-dessus l'erreur grammaticale, et admettons que ce n'est point le cabinet, mais le due qui se rend au palais.

D'autant plus que la chose nous est expliquée par M. Cabet lui-même. Ce que c'est que de trop se presser !

— Que doit-il faire ? quel est son intérêt ? est-ce de trahir les conjurés ? n'est-ce pas plutôt de trahir Lindox ?

Il discute quelque temps ces questions, en se promenant à grands pas dans sa chambre, et sort encore indécis.

Décidément c'était le due.

SCÈNE IV.

(C'est la cave.)

Attention ! voilà qui devient intéressant.

On entend le bruit des voitures des courtisans, puis le son des cloches de la chapelle. On voit arriver un charbonnier ; c'est le comte.

Les vingt barils de poudre sont là... sous les fagots... La

bats des bureaux, contre les poursuites, et l'on croit que quatre ou cinq commissaires ont exprimé la même opinion.

(Correspondance particulière.)

Bruit sur les discussions qui ont eu lieu dans les bureaux au sujet de la demande en autorisation des poursuites contre M. Louis Blanc.

Hier, entre quatre et cinq heures, pendant une suspension de la séance, l'Assemblée s'est réunie dans ses bureaux pour examiner la demande en autorisation des poursuites contre M. Louis Blanc. On disait que les deux magistrats dont le réquisitoire a été élu en séance publique avaient sollicité, depuis plusieurs jours, cette autorisation de la commission du pouvoir exécutif, qui refusait de la leur accorder.

Ce n'est que ce matin, ajoutait-on, après qu'ils eurent déclaré qu'il leur serait impossible de suivre l'instruction commencée si cette autorisation leur était refusée, que la commission y a consenti.

Aucune discussion véritable n'a eu lieu dans les bureaux. Quelques membres se sont prononcés d'une manière formelle et absolue contre la demande d'autorisation.

En général, on s'est borné à recommander aux commissaires de mettre en cette occasion la plus scrupuleuse attention, et de demander des explications au procureur général. On a aussi, dans quelques bureaux, engagé les commissaires de s'enquérir si les accusés seront traduits devant la justice ordinaire ou devant une justice spéciale.

M. Baze et Froissard se sont obtenus de voter, parce qu'ils ont témoigné dans l'instruction. M. de Cormenin n'a pas voulu non plus voter, à cause de son ancienne amitié avec M. Louis Blanc.

Parmi les rapporteurs nommés, plusieurs n'ont émis aucun avis, entre autres MM. Leblond, Auguste Avond, Roger et Porion.

Dans le 6^e bureau, un membre déclare qu'il a entendu Louis Blanc dire au peuple : Respectez votre souveraineté, et que tout son discours lui a semblé dans ce sens. Il s'oppose à la mise en accusation.

M. Théodore Bac rappelle que c'est le 31 mai que furent livrés les Girondins, et pense qu'il ne faut pas facilement s'engager dans la voie ouverte par la demande du ministre de la justice. Il prétend que le réquisitoire est incomplet et inexact.

En présence de ce document, une accusation est impossible. Les faits qui y sont rapportés étaient connus de toute l'Assemblée, qui les avait déjà appréciés.

M. Bac est nommé commissaire à une majorité de 20 voix contre 16.

Dans le 7^e bureau, M. Pascal (d'Aix) fait remarquer la gravité de la question, et insiste sur la nécessité de recommander au commissaire un examen sérieux et impartial. Il autorisera les poursuites si l'étude des faits en montre la nécessité. Il devra les repousser dans le cas contraire.

M. Nogué dit qu'il ne s'agit point d'un jugement, mais d'une instruction qu'on peut autoriser sans altérer en rien les droits de l'Assemblée. M. Nogué a été nommé commissaire.

La discussion du 17^e bureau a pris un certain intérêt. Le ministre de la justice, qui en fait partie, n'a répondu qu'en termes vagues aux insistantes questions de M. Denjoy, qui s'est étonné que le Gouvernement, le parquet, fussent restés inactifs si longtemps en présence des charges incontestables qui, à son sens, résultent contre M. Louis Blanc de ses faits et gestes le 15 mai.

M. Bonaparte (Napoléon) s'est étonné de l'acharnement avec lequel on traitait l'ex-membre du Gouvernement provisoire ; les explications qu'il a données aujourd'hui à la tribune étant une justification suffisante.

M. Denjoy a été nommé commissaire par 28 voix, contre M. Bonaparte qui en a eu 14.

Dans le 18^e bureau, M. Laurent a soutenu, avec M. Pagès (de Toulouse), que, hors le cas de flagrant délit, on ne devait pas laisser poursuivre un représentant, et que le procureur général n'avait pas le droit de demander la mise en accusation de M. Blanc.

M. Jouin, qui s'est prononcé pour l'autorisation, a été nommé commissaire.

Les dix-huit commissaires sont : MM. Leblond, Dubruel, Avon, Woirmay, Freslon, Bac (Théodore), Nogué, Douesnel,

Abattucci, Lenglet (Emile), Bonjean, Favre (Jules), Roger, Favreau, Porion, Renouard, Denjoy et Jouin.

(Courrier de Paris.)

Une lettre arrivée mardi soir à Toulouse annonce que Limoges vient d'être le théâtre d'une collision nouvelle. L'autorité ayant voulu faire fermer un club, les ouvriers qui le comptaient ont résisté ; la lutte s'est engagée entre la troupe et les ouvriers ; il y a, dit-on, des morts et des blessés. Tous les ouvriers de Limoges se sont alors réunis et ont quitté la ville. Ils campent à deux ou trois lieues de Limoges, à la Châtaigneraie, près du château de M. Muret (de Bord). Ils appellent à eux les ouvriers des villes voisines, afin, disent-ils, de marcher ensuite sur Limoges.

En quittant l'Espagne, M. Bulwer a laissé à Madrid un secrétaire de légation et plusieurs attachés. On assure que le gouvernement anglais vient d'envoyer à toutes les personnes qui font partie de l'ambassade anglaise à Madrid, l'ordre de quitter cette ville pour revenir à Londres. Ce fait, s'il se confirme, compliquera vivement la situation.

Parmi les curiosités que nous offre l'exhibition des candidats pour les élections du 4 juin, la candidature du citoyen Richemond n'est pas la moins remarquable. On sait que ce dauphin de France a la prétention d'être le fils de Louis XVI, échappé aux brutalités du citoyen Simon. Il a constamment, à ce titre, revendiqué la couronne, et il a protesté contre l'illégitimité de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe.

Magasin National de dépôt.

Nous donnons la note des marchandises déposées dans le magasin national, ouvert en vertu du décret du 21 mars 1848, contre récépissés transmissibles par voie d'endossement et dont le premier a été délivré le 16 mai dernier.

Valeurs après estimation des experts désignés par la chambre de commerce.

Aacier fondu,	600 f. »
Aiguilles à coudre,	9,418 »
Couvertures de laine,	2,908 »
Cud-Béard,	4,990 »
Cuir,	4,179 60
Cuivre en lingots,	10,669 »
Drapes communs,	2,613 25
Laine filée,	15,041 »
Orfèvrerie,	2,788 50
Orseille,	11,428 70
Outils de fer rechargeables d'acier,	477 40
Soie (matière première),	28,492 25
Stearine,	9,463 »
Toile de fil,	10,706 06
Tissu de coton,	421 90
Total	111,993 45

Sur cette valeur estimative de 111,993 f. 45 c., il a été prêté à divers déposants par la Banque, 18,482 f. 53 c.; par le Comptoir national d'escompte, 54,743 f. 53 c.; par une maison de Banque de Lyon, 5,500 f.

Si l'on a fait attention à la date du premier récépissé délivré (16 mai 1848), on voit que ces résultats appartiennent à la dernière quinzaine de mai ; et comme les exclusions arrêtées par la Banque de France et le Comptoir national frappent directement l'industrie principale de la ville de Lyon, on ne doit pas s'étonner que les dépôts n'aient pas été plus considérables.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 31 mai.)

Une vive agitation succéda aux paroles de M. Louis-Blanc.

La séance royale va commencer, le son des trompettes et des fanfares annoncent l'apparition de Lindox et de la reine au milieu des seigneurs. Il enlève un fagot; il, qui ? Il n'importe, ne nous arrêtons point pour si peu; il, c'est tantôt le duc, tantôt le comte. Cette fois, c'est le comte; il n'y a plus d'erreur; il enlève un fagot qui cachait un des bouts de la mèche; il aura cinq minutes pour s'éloigner par une porte de dernière. Tout-à-coup on entend la trompette... il tressaille, il se réjouit de lancer dans le ciel un trône usurpé, une reine usurpatrice, un tyran, une cour, une monarchie tout entière ! Le feu brille en sa main... de l'autre il saisit la mèche..., elle est enflammée... mais d'épouvantables cris sortent de dessous les fagots !... une foule de soldats entre aussi; ils se précipitent sur lui... cinq ou six tombent morts à ses pieds; il s'élançe comme l'éclair sur l'escalier et va disparaître... mais d'autres gardes qui descendent lui barrent le passage... il frappe encore, fait tomber, tombe à son tour baigné dans son sang, et des soldats l'emportent mourant, tandis que d'autres découvrent avec effroi le volcan qui devait ébranler la terre.

Mais l'un des gardes s'aperçoit que la mèche était interrompue et coupée par le milieu !

Oui ! Monsieur Cabet, vous ne nous plaidrez point cette fois que nous avons nui à l'intérêt en interrompant la narration. Non, nous nous sommes contenté de souligner quelques mots, et nous avons poursuivi.

Peste ! quel dramaturge vous êtes, et comme vous graduez l'émotion, tout en ménageant votre périple ! Ainsi, vous posez la partie de derrière, et c'est nécessaire, attendu que d'ordinaire une cave n'a pas de porte de derrière; mais cette

H. le président : J'engage l'Assemblée à se retirer immédiatement dans ses bureaux.

La séance sera reprise à cinq heures.

A cinq heures et quart la séance est reprise.

M. le président : Je préviens les membres de la commission qui vient d'être nommée dans les bureaux pour examiner la demande en autorisation des poursuites formée par le procureur général, qu'elle se réunira demain à dix heures. Demain, jour légalement fixé, l'Assemblée sans doute ne tiendra pas séance.

Quelques voix : Si ! si !

M. le président : Je consulte l'Assemblée.

Voix nombreuses : Non! non! c'est inutile!

M. le président : Demain, dans la journée, la commission pourra compléter, je pense, les renseignements dont elle a besoin, et sera en mesure, je l'espère, de présenter son rapport dans la séance de vendredi.

La parole est au citoyen Germain Sarrut, pour un rapport de pétitions.

Une voix : Il faut d'abord décider s'il y aura séance demain.

M. le président : Le bureau avait arrêté de ne point proposer l'ordre du jour pour demain, jour de fête légale, et croyait cela répondre au vœu de l'Assemblée. Une réclamation s'élève, je dois mettre la question aux voix.

L'Assemblée décide à une forte majorité qu'il n'y aura pas séance demain.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité des pétitions.

M. Germain Sarrut, rapporteur : Le citoyen Koenig, né à Paris, demande qu'on s'occupe avec plus de soin de l'éducation du beau sexe. (Rires.)

Il demande aussi l'établissement d'une bibliothèque dans toutes les communes de France.

Votre commission propose, pour la seconde proposition, le renvoi au bureau des renseignements du comité de l'instruction publique. L'Assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour.

M. G. Sarrut : Des marchands de la ville de Mézières se plaignent de ce que des maîtres de pensions et congrégations religieuses, non patentés, leur font concurrence et nuisent à leur commerce.

Plusieurs voix. — Appuyé ! appuyé ! — Renvoi au ministre de l'intérieur.

Le citoyen Arcelin, instituteur communal à Lignières (Ardèche-et-Loire), demande que l'instruction primaire soit gratuite, et que les instituteurs aient droit à une pension de retraite.

— Dépôt au bureau des renseignements du comité d'instruction publique.

— Le club Servandoni, à Paris, demande que le principe de l'éducation en commun soit proclamé, et qu'en conséquence, de vastes édifices soient immédiatement commencés par les ouvriers des ateliers nationaux. — Dépôt au bureau des renseignements et renvoi au ministre de l'agriculture et au comité des travailleurs.

— Le citoyen Cristiani, à Bastia, demande que les écoles primaires soient établies d'après un système plus complet que celui qui est suivi. — Dépôt au bureau des renseignements.

— Des instituteurs du canton de Champagnole (Jura) demandent que la rétribution mensuelle, pour être admis à l'école, soit abolie ; que les instituteurs soient déclarés fonctionnaires publics, et aient droit à une retraite ; qu'il soit annexé à chaque école quelques ares de terrain pour des essais agricoles, etc. — Renvoi aux commissions qui seront chargées des projets de loi relatifs à l'organisation de l'instruction primaire.

L'ordre du jour appelle la lecture de diverses propositions.

M. Marchal donne lecture d'une proposition relative à l'impôt frappé par un décret du Gouvernement provisoire sur les créances hypothécaires.

Cette proposition est appuyée par plus de cinq membres et sera développée lundi.

M. Ferrouillet propose un nouveau décret relatif aux prud'hommes et spécial aux villes où l'industrie se compose de trois éléments : les chefs d'atelier, les ouvriers et les marchands fabricants dans ces villes. Le conseil de prud'hommes se composera de deux chambres, composées, l'une de chefs d'atelier et d'ouvriers, l'autre de fabricants et de chefs d'atelier.

M. Flocon, ministre de l'agriculture et du commerce, reconnaît qu'il y a lieu à pourvoir pour l'une des industries de Lyon à une situation spéciale ; mais c'est l'objet d'un règlement.

Mais, me direz-vous, pourquoi cette multitude de points dont vous avez parsemé l'épisode de la cave ?

Ces points ne sont point à moi, ce sont des points à M. Cabet.

Il les a mis là comme il met toutes choses dans son voyage, comme il y met le pittoresque, la poésie, le dramatique, la langue à profusion.

Mais, enfin, pourquoi ces points ?

Vous vous rappelez cette fameuse funambulerie du Bœuf enragé qui fit courir tout Paris. J'y courus comme les autres. Pendant toute la pièce, j'attendis le bœuf, qui ne paraît point. Après la pièce, j'ouvris ma loge et j'appelai l'ouvreuse.

— Pourquoi, lui demandai-je, la pantomime que l'on vient de représenter devant moi, s'appelle-t-elle le Bœuf enragé ?

— Parce que c'est son titre, me répondit-elle.

Je n'en demandai pas davantage, j'étais satisfait.

SCÈNE V.

Voici encore un cachot obscur et sale.

Vous voudriez bien, mon cher directeur, savoir ce qui va se passer dans ce cachot obscur et sale. Mais il en sera de la Conspiration des poudres comme il en a été de Monte-Cristo. Quand vous avez vu le pauvre Dantès lancé à la mer, vous avez dit : Eh bien ! eh bien ! après donc.

Mais l'auteur vous a répondu :

La suite à demain.

A demain donc la suite de la Conspiration des poudres.

(La suite à un prochain numéro.)

d'administration publique. Il demande que sa proposition soit renvoyée au Gouvernement, qui fera faire un règlement. (Non! non!) M. le président : Il faut d'abord décider si la proposition est prise en considération.

Une voix : Nous ne sommes pas en nombre.

M. le président : La question sera reprise vendredi, si d'ici là tout le monde n'est pas tombé d'accord. Je prie l'Assemblée d'autre part, avant de se séparer, la lecture d'une proposition.

M. Rompon lit une proposition par laquelle, vu la crise qui pèse sur l'industrie et par suite sur l'agriculture, il demande à l'Assemblée de frapper les produits manufacturiers à l'étranger et d'augmenter la prime de sortie. La proposition est appuyée,

elle sera développée ultérieurement.

La séance est levée à six heures un quart.

Vendredi, à une heure, séance publique.

PARIS, 1^{er} Juin 1848.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

On s'occupe beaucoup, depuis 8 jours, des résolutions que va adopter le Comité des finances au sujet des questions importantes qui lui ont été soumises. On prétend que, par suite des dernières explications du ministre des finances, il aurait été décidé qu'un décret serait proposé, tendant à convertir les 250 millions de bons du trésor en 5 p. 0/0, au cours actuel, l'aumône de 69 à 70 fr. Les déposants aux caisses d'épargnes auraient aussi la facilité de convertir en 5 p. 0/0, au cours actuel, la portion de leur dépôt qui était remboursable en bons du trésor et en 5 p. 0/0 au pair. L'exécution de cette dernière mesure soulèvera probablement quelque difficulté. Ceux qui depuis trois mois se sont fait rembourser en 5 p. 0/0, au pair, obtiendront-ils du Gouvernement une bonification entre le cours de 70 fr., qui sera probablement le cours de conversion, et le pair qui leur a été imposé ; si au contraire ils ne sont pas compris dans la mesure, n'auront-ils pas le droit de se plaindre d'une pareille injustice ?

On assure que M. Billault, qui a été nommé rapporteur sur ces deux questions importantes, sera en mesure, samedi, de présenter son travail à l'Assemblée.

La sous-commission du Comité des finances, désignée pour faire un rapport sur le rachat des chemins de fer, a nommé monsieur Bineau rapporteur ; elle s'est prononcée, à l'unanimité, contre le projet de rachat des chemins de fer. On croit que le rapport sera présenté à l'Assemblée dans les premiers jours de la semaine prochaine. Mais on attendra probablement pour commencer les débats sur cette question, que la sous-commission des travaux publics qui a été chargée d'examiner la même question, ait fait aussi son rapport, et l'on ne croit pas que son travail soit prêt avant une quinzaine de jours.

On assure qu'il va être nommé une commission chargée d'examiner la question de l'établissement d'un droit fiscal sur les annonces des journaux.

Lord Holland, arrivé depuis peu de jours à Paris, a déjeuné hier chez M. Lamartine. On sait que lord Holland est le neveu du célèbre Fox.

Un projet de loi va être présenté à l'Assemblée nationale pour constituer des rentes viagères aux membres de la Convention nationale qui se trouvent dans l'indigence.

On dit que l'amiral Dupetit-Thouars va être chargé d'une mission dans le Levant.

Le total des sommes requises par la commission des dons offerts à la Patrie, s'élevait, le 17 mai, à 366,994 fr. 21 c., en numéraire.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

La commission du pouvoir exécutif se propose de présenter quelques jours à la sanction de l'Assemblée nationale un décret portant création d'un ministère de la police générale.

On annonce, depuis quelques jours, que la police serait sur la trace de projets d'incendie et qu'il avait été saisi un dépôt considérable de matières inflammables, de bombes, de poudres fulminantes, etc. Nous croyons pouvoir affirmer que ces bruits sont sans fondement.

L'instruction suivie contre les ex ministres est parvenue à son terme, et il paraît qu'il ne sera plus entendu de témoins. On croit cependant que la cour tardera encore quelque temps à prononcer sur la question de mise en accusation. Au nombre des témoins entendus, figurent tous les chefs de corps, même les chefs des postes particuliers ; on a aussi entendu un grand nombre de soldats et de citoyens blessés, soit au boulevard des Capucins, soit au poste du Château-d'Eau.

Nous avons dit que l'intention du Gouvernement avait d'abord été de faire connaître les résultats de l'instruction criminelle suivie sur les événements du 16 avril. Cette instruction, à l'occasion de laquelle aucune arrestation n'avait été faite, devait être suivie d'une ordonnance de non-lieu, mais on avait pensé qu'il importait de ne laisser ignorer au public des circonstances qui se rattachaient à cette journée. L'instruction suivie sur les événements du 15 mai, n'a pas permis qu'il fût donné suite à ce projet, et il paraît que les deux instructions ont été jointes, non que les chefs particuliers d'accusation fussent précisés à l'occasion du 16 avril ; mais ces faits présenteraient avec ceux du 15 mai une connexité qui serait de nature à permettre d'en mieux apprécier le caractère.

On lit dans le *Moniteur Universel* :

La commission du pouvoir exécutif,

Arrête :

Les bibliothèques de l'ancienne liste civile, savoir : la bibliothèque du Louvre, celles des Tuilleries, de Fontainebleau, de Compiègne, de Versailles, de Trianon, de Saint-Cloud, de Meudon, de l'Élysée, du Palais National et du château de Pau, sont rattachées au département de l'instruction publique et

des cultes ; les archives dites de la couronne rentreront également dans les services du même département.

— La commission du pouvoir exécutif sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Arrête :

Il sera fait rappel aux officiers de la garde républicaine de leur solde depuis le 28 mars, jour de la création du corps, jusqu'au 30 mai inclus, déduction faite des 2 f. 25 qu'ils recevaient par jour.

Le rappel de cette solde, réglé par un état nominatif qu'arrêtera le préfet de police, sera imputé sur l'ensemble des divers crédits qui avaient été alloués au budget municipal de la ville de Paris, pour les dépenses de personnel et de matériel du corps de l'ex garde municipale.

Hier 30, le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique, a remis à la commission exécutive ses lettres de créance.

— On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux* du 30 mai :

« Hier matin la brigade de gendarmerie du Carbon-Blanc, qui était en observation, a arrêté une chaise de poste renfermant trois personnes, dont l'une était M. Emile Thomas, directeur des ateliers nationaux à Paris, qui, conduit devant M. le commissaire du Gouvernement, a été, d'après des instructions reçues ultérieurement, remis en liberté.

« Nous croyons devoir donner les renseignements suivants, que nous tenons de bonne source :

« Par décision de M. Trélat, ministre des travaux publics, en date du 26 mai courant, M. Emile Thomas a été chargé de l'étude des canaux de dessèchement dans les départements de la Gironde et des Landes.

« Par dépêche télégraphique du 29 mai, à six heures et demie du soir, expédiée au nom de la commission du pouvoir exécutif, M. le commissaire du Gouvernement dans le département de la Gironde a reçu l'ordre de faire délivrer à M. Emile Thomas une somme de 600 fr. à titre de premier paiement pour la mission dont il est chargé. »

— On lit dans le *Mémorial Bordelais* du 30 mai :

« M. Borrado, président de la commission financière d'Espagne à Londres, a traversé hier notre ville, se rendant à Madrid. Son voyage a trait, dit-on, au projet de règlement de la dette étrangère en souffrance.

— La Commission du pouvoir exécutif se propose, à ce que l'on assure, de présenter sous quelques jours à la sanction de l'Assemblée nationale un décret portant création d'un ministère de la police générale. Cette mesure, dont l'initiative est due à MM. Recurt et Carteret, ministre et secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, sera, nous n'en doutons pas, accueillie avec faveur par l'Assemblée. A aucune époque, en effet, le besoin de centraliser l'action du pouvoir ne s'est davantage fait sentir, et il n'est pas d'homme pratique qui ne comprenne combien il y a à gagner en force d'action, en promptitude, en ensemble et en économie, à réunir sous une seule main des éléments disséminés jusqu'à ce jour à la préfecture de police, à l'intérieur et à la mairie de Paris. On ne désigne pas encore le fonctionnaire auquel sera confié le soin important de constituer le ministère de la police générale, tâche difficile, où il y a surtout deux écueils à éviter : la tradition de despotisme de Fouché et de Rovigo, et les exemples de provocation et de vengeances réactionnaires de M. Decazes.

— Hier au soir de nouveaux attroupements se sont encore formés sur les boulevards St-Denis et Saint-Martin. De huit à neuf heures, leur nombre allait toujours croissant. Cependant la foule était paisible et l'on discutait avec calme sur les questions du jour, au milieu de ces groupes, où ne se manifestait aucun symptôme menaçant pour le repos public.

— Nous pouvons assurer d'une manière positive que, dans la séance de vendredi, la Commission du pouvoir exécutif fera présenter à l'Assemblée nationale des projets de décrets sur les attroupements et sur l'affichage. Ces projets eussent été présentés dès aujourd'hui s'il y avait eu séance.

— Les ateliers nationaux ont depuis quelque temps vivement préoccupé l'attention publique. Des abus nombreux y étaient commis. La justice, saisie de plusieurs plaintes, a commencé une instruction dont le résultat a été la saisie de vingt-quatre feuilles d'emargement targuées de faux.

— On prépare en ce moment, au ministère des affaires étrangères, un arrêté pour fixer le costume des chargés d'affaires, consuls et agents de la République à l'étranger.

— On nous raconte qu'avant-hier au soir, M. Clément Thomas, commandant de la garde nationale, est allé haranguer les groupes qui stationnaient à la Porte-Saint-Denis et à la Porte-Saint-Martin. Mes enfants, a-t-il dit aux premiers groupes, que voulez-vous ? — La République. — Moi aussi.

— Nous voulons la République démocratique (c'est le mot du jour). — Je la veux également. — Mais si on ne nous la donne pas. — Alors, je donnerai ma démission, et je marcherai avec vous.

Cette déclaration a soulevé les applaudissements, et M. Thomas a été emporté en triomphe à la Porte-Saint-Martin, où il a dû parler dans le même sens. C'est d'un témoin aural que nous tenons ce fait.

— Une puérile tentative a été faite hier pour poser la candidature de M. le prince de Joinville aux élections de la Seine. Des placards, revêtus d'une signature isolée, ont été, à cet effet, affichés dans Paris.

Nous reproduisons cette étrange proclamation.

CANDIDATURE DE JOINVILLE.

Citoyens,

Répondant au premier besoin du pays, nous avons d'abord proclamé la République par les voix unanimes de nos députés sortis du suffrage universel.

Aujourd'hui il s'agit de la fonder.

Nos prochains votes doivent faire connaître à l'Assemblée nationale comment nous comprenons les principes inscrits sur

le drapeau de la République française : Liberté, égalité, fraternité.

Ces principes, puisés dans la conscience d'une grande nation, sûre d'elle-même, ne peuvent être l'exclusion de ses enfants les plus dévoués, l'oubli de services incontestables, l'ingratitudo et l'injustice.

C'est pourquoi je vous prie d'appuyer de vos votes l'élection de Joinville.

Nous connaissons tous sa vie de marin, ses écrits et ses actes patriotiques.

« Bras, tête et cœur, tout est peuple en lui. »

Pourquoi refuser la place qui lui est due parmi les représentants du peuple ?

Serait-ce pour la sécurité de l'Etat ? Non, car Joinville ne veut que vivre au milieu de vous en simple citoyen, et éléver ses enfants dans l'amour et pour le service de cette chère patrie qu'il a lui-même tant aimée, tant servie.

Serait-ce par respect des décisions de l'Assemblée nationale ?

— Je les respecte autant que quiconque ; mais l'Assemblée nationale tient elle-même ses pouvoirs de l'élection et respecte le principe de la souveraineté des électeurs.

Républicains de la veille et du lendemain, n'oubliez pas que la République ne fait que de naître, et que la condition sérieuse de son existence est de rallier franchement à elle, sans prévention aucune, sans arrière-pensée, tous les dévouements éprouvés, tous les courages, tous les talents, toutes les gloires de la France ! La République ne vivra qu'à ce prix. — Telle est ma conviction profonde. — Si cet appel peut vous la faire partager, je croirai avoir rendu un premier service à la France républicaine : puissé-je lui en rendre d'autres !

Jacques-Frédéric Vicré, négociant, rue Bergère, 24.

— Nous avons reçu hier au soir la note officielle suivante :

« Des poursuites sont ordonnées contre le signataire et l'imprimeur d'une affiche placardée ce matin sur les murs de Paris, et proposant la candidature du prince de Joinville. Cette affiche est factieuse, puisqu'aux termes du décret récemment rendu par l'Assemblée nationale, le territoire français est interdit à tous les membres de l'ex-famille royale. »

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE, BRÈME, 27 mai. — On écrit de Hanovre, que l'ordre a été donné par le gouvernement danois de lever l'embargo mis sur les vaisseaux allemands et de rendre ceux qui ont été capturés ainsi que de suspendre les hostilités sur mer, afin d'éviter que le général Wrangel n'exige la contribution de guerre dont il a frappé le Jutland. Toutefois, les lettres que nous avons reçues aujourd'hui de Hambourg et des diverses parties du Schleswig-Holstein, ne contiennent rien qui puisse confirmer la véracité de cette nouvelle.

(Gazette des Postes.)

HANOVRE, 27 mai. — La Gazette officielle annonce un emprunt de 800,000 rixdallers pour couvrir les frais de la guerre.

FRANCfort, 29 mai. — M. Emmanuel Arago, ministre de France à la cour de Prusse, est arrivé ici.

TRIESTE, 24 mai. — Il n'y a pas encore eu d'attaque de la part de la flotte réunie. Le commandant des vaisseaux de guerre sardes avait même déclaré qu'il n'avait pas dans les parages de Trieste que pour protéger le commerce sarde contre la marine de guerre autrichienne. Cependant, des barques ennemis avaient tenté un débarquement à Saint-Bartholo, village habité par des pêcheurs. Les armements continuent. Les consuls d'Allemagne et d'Amérique ont protesté contre une attaque de Trieste, attendu que c'est une ville allemande. Il n'y a point de nouvelles de l'Istrie ; on espère qu'elle sera restée fidèle.

ANGLETERRE. — LONDRES, 31 mai. — Des correspondances de St-Domingue annoncent que le peuple de l'île s'armait contre le gouvernement. La veille du départ de l'*Ellsworth*, une armée s'assemblait à Marigone, elle devait rallier une autre armée d'insurgés de 2,000 hommes de Saciel, près de Marigone. Après la journée, ces corps armés devaient attaquer les troupes du gouvernement. Le peuple paraissait très exaspéré contre le président. Le lendemain du jour du départ du capitaine Williams de Charigosne, par un temps calme, à 40 milles de distance de Port-au-Prince, on entendait pendant toute la journée des canonnades dans cette direction, où on supposait que les deux armées en étaient venues aux mains près de Port-au-Prince.

Dans la séance de la chambre des communes d'hier, M. Ewart a annoncé qu'il ferait une motion relative à la déportation.

M. Milnes a demandé la production des relevés des munitions fournies à la reine d'Espagne et le chiffre de celles qui auraient été payées, s'il en a été payé.

La chambre des lords, dans sa séance du 30 mai, s'est adjournée à vendredi 30 juin, après avoir adopté un projet d'adresse de condoléance à la reine à l'occasion de la mort de la princesse Sophie. La motion avait été faite par le marquis de Lansdowne. Elle a été appuyée par lord Stanley, à l'unanimité par la chambre.

NOUVELLES LOCALES.

— M. le président de la Chambre de commerce de Lyon nous adresse la lettre suivante :

Lyon, le 2 juin 1848.

Monsieur le rédacteur,

La chambre de commerce vient de recevoir de M. le ministre de l'agriculture et du commerce la traduction d'un décret du gouvernement central de la Lombardie, qui ouvre l'accès de cet état à la presque généralité des importations du débours qui y étaient frappées de prohibition absolue, et dont les dispositions apportent en outre de notables diminutions dans le tarif des droits d'entrée et de sortie des matières premières et marchandises à l'égard desquelles il n'existe pas de prohibition.

L'étendue de ce document ne permettant pas de vous demander

der de lui donner place dans votre journal, j'ai l'honneur de vous prier d'annoncer qu'il sera communiqué à toutes les personnes qui le désireront, au secrétariat de la chambre de commerce, palais du commerce et des arts, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi.

Agreeez, etc.

Pour le président empêché, le secrétaire, membre de la Chambre,

Em. MOUTERDE.

On nous assure qu'hier soir le club démocratique de la Charité a été envahi par un assez grand nombre de citoyens armés qui ne se sont retirés qu'après avoir forcé le président à clore la séance.

Parmi les représentants qui ont voté contre l'arrêt de bannissement de la famille d'Orléans, se trouvent MM. Julien Lacroix et de Mortemart, tous deux représentants du Rhône. Voici la lettre que M. de Mortemart a écrite à ce sujet au *Journal de Villefranche*:

« Paris, le 28 mai 1848.

« Monsieur le Rédacteur,

« Comme je ne décline pas la responsabilité de mes votes, je veux prévenir les commentaires que pourrait susciter celui que j'ai émis contre le décret de bannissement de la famille d'Orléans. Le décret m'a paru inutile, intempestif et imprudent. Inutile, parce qu'il ne préviendrait pas ce qu'il semble prévoir; intempestif, parce qu'il ne devait pas être la conséquence d'une insurrection démagogique; imprudent, parce que les hommes n'ont pas le droit de décréter la perpétuité. Je comptais m'abstenir, ainsi que l'ont fait un grand nombre de mes collègues.

Il a plu à quelques membres de procéder par voie d'indimidation en réclamant la publicité des votes; je n'ai plus hésité, je n'ai pas voulu m'exposer au soupçon d'avoir cédé à la crainte.

« Recevez, etc.

R. DE MORTEMART,

« Représentant du Rhône. »

Les représentants de l'Ain ayant remis à M. Trélat, ministre des travaux publics, une pétition relative aux travaux sur le chemin de fer de Genève, M. Trélat a répondu que les travaux étaient suspendus et ne pouvaient engager en rien l'administration ni le gouvernement.

On écrit aussi de Paris:

« Des contr'ordres pour les travaux du chemin de fer de Lyon à Genève, sur les départements du Rhône et de l'Isère, doivent être partis... »

On se rappelle que M. Greppo, représentant du Rhône, a écrit au journal *la Réforme* une lettre dans laquelle il protestait contre l'arrestation de ses collègues MM. Barbès, Albert et de Courtais. Les membres du Club démocratique lui ont écrit pour le féliciter de sa protestation. Voici leur lotte:

Au citoyen Greppo, représentant du Rhône.

Lyon, le 23 mai 1848.

Citoyen représentant,

Les démocrates lyonnais sont fiers de vous avoir confié leur mandat; ils vous remercient de l'énergie avec laquelle vous avez protesté, et par votre vote et par la presse, contre le décret de mise en arrestation de trois de vos collègues, les citoyens Barbès, Albert et de Courtais. Ce n'est pas dans les temps ordinaires, mais au milieu des circonstances difficiles que l'énergie a du prix: vous avez fait votre devoir malgré les clamures furibondes des réactionnaires, malgré les menaces provocatrices d'une partie aveuglée de la garde nationale.

Vous avez protesté, parce que rien dans le règlement de l'Assemblée nationale n'autorisait cette assemblée à un tel acte de rigueur;

Vous avez protesté, parce que cette mesure violente vous paraissait être, comme sous la Convention, la porte ouverte à une suite de proscriptions incalculables: aujourd'hui ce sont les plus purs républicains, demain ce sera le tour des républiques royalistes.

Continuez, citoyen, à vous montrer le véritable représentant du peuple; continuez à mépriser les clamures impuissantes de l'aristocratie: tant qu'elle nous sentira derrière vous, elle se bornera à des menaces.

Salut et fraternité.

Les membres du bureau pour le Club central démocratique et Corporations réunies,
ROUGET, président;
MICOL, vice-président;
PETIT, trésorier.

Nous recevons de M. Villars une courte note où il se plaint du peu d'égards qui auraient présidé aux perquisitions faites dans son domicile.

Nous avons peine à croire que M. Villars n'a pas exagéré les faits. Les lignes qu'il nous a transmises n'étant pas signées, nous ne croyons pas devoir les publier.

— Par arrêté du gouvernement,

Il est fait concession au sieur Lecourt (Joseph), ancien syndic des courtiers pour la soie près la bourse de Lyon, de deux cent cinquante hectares de terres situées sur la rive gauche de Saf-Saf, dans le cercle de Philippeville, et consistant en terres arables et prairies, telles que lesdites terres sont délimitées sous le n. 24 au plan général de la

vallée du Saf-Saf, et au plan spécial annexé au présent arrêté.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain*:

« Une collecte faite à Bourg, par les soins de commissaires désignés par l'autorité et pour subvenir aux besoins de quelques ouvriers nécessiteux, a atteint 1,600 fr.

Le bon esprit de notre population ne se manifeste pas seulement dans l'abondance de ces quêtes. Il apparaît aussi dans l'empressement avec lequel toutes les personnes qui le peuvent, font continuer ou exécuter des travaux de construction, d'amélioration, tant à la ville qu'à la campagne.

Il est bien important que le mouvement sous ce rapport ne se ralentisse pas, que tous ceux qui le peuvent ne restreignent en rien leurs dépenses, que l'on avance même l'exécution de ses projets. — Il l'est aussi que chaque ouvrier reste soit au chantier, soit dans sa famille, suive le cabaret et les dépenses inutiles, etc.»

C'est à cet ensemble plein de prévoyance, de cordialité et de fraternité bien entendue, que notre pays peut devoir de traverser des temps critiques sans trop de souffrances, et sans altération d'une union qui, avec la confiance et la sécurité, assure l'ordre et le travail.

Des individus nommés Giret et Goy, de Saint-Cyr-sur-Menthon, le 1^{er} mai dernier, après s'être fait héberger dans une maison respectable et avoir reçu quelque argent, avaient voulu renouveler auprès de leur curé, qu'ils trouvèrent sur la route, une requête de même espèce. Ils étaient à la mode calabraise porteurs d'une escopette pour appuyer la requête.

Le pasteur est robuste; il fait volontiers l'aumône, mais non réclamée de cette manière. La soudaineté de sa défense eût bientôt précipité les agresseurs dans un fossé plein d'eau.

Les communistes pratiques en sont sortis pour se voir condamner vendredi par la justice à un mois de détention.

Nous avions reçu, il y a quelques jours, de la commune de Fleurie, une lettre où les plaintes les plus vives étaient exprimées contre le citoyen Carlhant, maire provisoire. — Cette lettre, égarée dans nos bureaux, n'avait pu être reproduite.

Une nouvelle communication vient de nous être faite; nous citons textuellement, en réservant au signataire toute la responsabilité des lignes qu'il nous a transmises.

Deux jours après sa nomination, le citoyen Carlhant justifiait toutes les antipathies de ses nouveaux administrés. Comme ils ne l'avaient pas salué de leurs acclamations, pour répondre à leurs sifflets par le sifflement des balles, le citoyen maire, le lendemain, 28 avril, jour des élections, a fait venir de Romaneche de jeunes chasseurs armés jusqu'aux dents, qui ont cru marcher contre des bandes de malfaiteurs qui menaçaient Fleurie.

Ils se sont vengés de la mystification en fraternisant avec les habitants à la santé de la République et de la cervelle du maire. Mais la garde nationale, indignée, a donné sa démission, et le maire s'en passe aussi bien que du conseil municipal, et l'adjoint qu'il s'est donné n'est pas même membre de ce conseil, et Fleurie souffre de cet état irrégulier et violent, et il attend impatientement les élections qui l'en feront sortir, pour peu que les habitants ne se laissent pas intimider par les manœuvres de quelques brouillons.

La démission du Conseil municipal et la désorganisation de la garde nationale seraient des faits très graves. Il importe que l'autorité avise et intervienne sans retard entre le citoyen maire et ses administrés pour rendre justice à qui de droit.

Ces lignes étaient composées au moment où nous avons reçu la protestation suivante:

Citoyen rédacteur,

Nous, soussignés citoyens de la commune de Fleurie, avons lu avec étonnement, dans votre numéro du 29 mai (nouvelles locales), un article ainsi conçu:

« La commune de Fleurie réclame instamment le renvoi de son maire, qui lui a été imposé par défunt le Comité préfectoral. »

Nous protestons, dans les termes les plus énergiques, tant en notre nom que comme l'écho de la grande majorité, contre l'article précédent. La commune de Fleurie ne réclame pas *instamment*, car elle ignorait et elle a été très surprise de la réclamation qu'on lui faisait faire dans votre journal.

Son maire actuel ne lui a point été *imposé*, puisqu'une députation de la commune est allée le demander à la préfecture.

Ce n'est point *défunt* le Comité préfectoral qui a signé les pouvoirs de notre maire, M. Carlhant, mais bien ceux qui sont encore aujourd'hui à la tête de l'administration.

C'est donc point la commune qui réclame, c'est la réaction; nous aurions été moins étonnés, si les auteurs de l'article en question avaient eu recours aux colonnes de la *Gazette de Lyon*. Donner à cet article la couleur de votre journal, la ruse est par trop forte.

Nous compions, citoyen rédacteur, sur votre impartialité bien connue pour insérer cette justification dans votre plus prochain numéro.

Salut et fraternité.

(Suivent les signatures).

Fleurie, le 31 mai 1848.

Notre impartialité nous a fait un devoir d'accueillir la plainte et la défense.

Nous attendrons, avant de nous prononcer, des communications nouvelles et plus précises.

DEPARTEMENTS.

MARSEILLE, 2 mai. — M. le maire a fait afficher hier la proclamation suivante :

Citoyens,

Depuis plusieurs jours des affiches annonçant la formation de nouveaux corps spéciaux, en dehors de la garde nationale, sont placardées sur les murs de la ville de Marseille; il est, en outre, arrivé à la connaissance de l'autorité qu'une organisation arbitraire et isolée a reçu un commencement d'exécution.

L'administration manquerait à ses devoirs si elle laissait durer plus longtemps une telle violation de la loi.

Ce n'est pas au moment où l'autorité municipale s'occupe d'un travail général qui doit faire entrer dans la garde nationale de Marseille tous les citoyens que la loi y appelle, et ramener à la légalité tout ce qui a pu s'en écarter, que les patriotes voudront désorganiser les rangs de la milice citoyenne, troubler l'union qui est si nécessaire à son service et jeter dans les esprits une émotion fâcheuse.

Le maire de Marseille croit donc devoir rappeler à ses concitoyens qu'il n'y a d'autre garde nationale régulière et légale que celle qui est formée avec le concours de l'autorité dans les conditions prescrites par la loi.

Il a la ferme espérance que ses intentions seront comprises par tous les bons républicains; il se repose avec confiance, sur leur patriotisme et leur amour bien connu de l'ordre et de la légalité.

Fait à Marseille, en l'Hôtel-de-Ville, le 31 mai 1848.

Le maire de Marseille, Baux.

Avis. — Le consul général soussigné porte à la connaissance des sujets de S. M. le roi de Sardaigne et des autres Italiens protégés par le roi Charles-Albert, que le passage gratuit pour Nice et Gênes, que les administrations des bateaux à vapeur de Marseille, ont bien voulu leur conceder pour quelque temps a cessé, et qu'à l'avenir il ne leur sera accordé que moyennant paiement aux termes du tarif.

Signé JULES DORIA.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

GYMNAZIE CIVIL

Aux Brotteaux, rue Tronchet, 18, et à Perrache, rue Puits-d'Ainay, 5 bis.

Le Directeur de ces établissements vient d'ouvrir, à l'usage des exercices de la Garde nationale, un Cours de Théorie pratique, qui sera professé par d'anciens instructeurs de l'armée. On y enseignera les principes d'Instruction pour le commandement, les mouvements d'exercices à la baïonnette, la course des Tirailleurs, et en général tous les exercices des Chasseurs de Vincennes.

L'étendue, l'aspect et la belle situation de ces établissements permettent de donner à cette entreprise tous les développements jugés utiles aux exercices physiques.

Le cours de gymnastique doit être suivi avec toute l'assiduité possible. Les élèves pourront, en se formant en société, réaliser une notable économie.

On trouve, dans l'établissement des Brotteaux, un tir au pistolet et des leçons d'escrime.

DÉPOT direct et exceptionnel des produits d'un fabricant de Lyon, chez MM. Cogordan et C^e. toiliers en gros et en détail à Trois-Carréaux, 8 et 10.

ROBES D'ÉTÉ EN SOIE Assortiment complet.

Foulards soie cuite, qualité supérieure, sans aucun mélange de bourse de soie ou de coton, à 1 fr. 75 c. le mètre.

Le sieur MAIRE, domicilié à Vaise, route du Bourbonnais, 48, au 1^{er}, informe le public qu'il traite les *Maladies du carreau* chez les enfants, dépôt de lait, calus, douleurs sciatiques, hydro-pisie, Rhumatismes les plus invétérés. Il est munie de nombreux certificats de gens domiciliés à Lyon, attestant les guérisons de toutes les maladies ci-dessus.

à celui qui prouvera que l'*Eau de Lob* ne fait pas repousser et épaisse les cheveux sur des têtes chauves! Celle *Eau de Lob* arrête aussi la chute des cheveux, les régénère, et redonne à M. Léopold Lob.

ON · DONNE 10,000 FRANCS

Eau de Lob ne fait pas repousser et épaisse les cheveux sur des têtes chauves! Celle *Eau de Lob* arrête aussi la chute des cheveux, les régénère, et redonne à M. Léopold Lob.

Flacon à 3 et 10 fr.

NOUVELLE CARTE du département du Rhône.